



Le PIMS... c'est quoi ?

L'acronyme PIMS signifie Programme d'intervention en milieu scolaire. Il s'agit d'un programme de la Sûreté du Québec, qui existe depuis maintenant plusieurs années. Ses objectifs sont la lutte à drogue, au taxage et à la violence en milieu scolaire.

Une centaine de policiers et policières de la Sûreté du Québec appliquent actuellement ce programme dans plus des 200 écoles secondaires situées sur le territoire desservi par la SQ. Les policiers et les policières intervenant(e)s en milieu scolaire reçoivent une formation spécifique. Cette formation vise à bien les outiller afin d'intervenir adéquatement soit en enquête, en prévention ou lors des situations d'urgence.



Concrètement, le policier intervenant en milieu scolaire est là pour s'occuper de ton établissement scolaire afin que l'école que tu fréquentes soit un milieu de vie agréable et où tu te sens en sécurité.

Drogues + école = une expérience pouvant causer des problèmes

À l'adolescence, on vit tout de sortes d'expériences. Moins de la moitié des jeunes en milieu scolaire admettent avoir fait l'expérience, au moins une fois, du cannabis¹. Malheureusement certains développeront une regrettable habitude de consommation. Lorsque tu es à l'école, ton objectif n'est-il pas de préparer ton avenir? Les profs ne sont-ils pas là pour t'aider à apprendre? Crois-tu qu'un étudiant puisse le faire sans avoir les idées claires? Savais-tu que la possession pour fin de consommation personnelle est illégale?

Quelques étudiants peuvent aussi être attirés à l'idée de se faire de l'argent de poche par la vente de drogue. Or, un des rôles du policier intervenant en milieu scolaire est donc de lutter contre le trafic de drogues à l'école. Ses enquêtes conduisent à des arrestations où les revendeurs seront être amenés devant les tribunaux. La présence du policier intervenant en milieu scolaire vise également à sécuriser les jeunes qui ne consomment pas. Il pourra aider ceux qui ont des problèmes de consommation en les référant, par exemple, vers un intervenant en prévention de la toxicomanie.

¹ **Jeunes, drogues et violence : des liens à comprendre** (2004) Centre international de criminologie comparée (Université de Montréal) Serge Brochu, Marie-Marthe Cousineau, Fu Sun et Valérie Houde

La violence à école... tolérance zéro !

Les adolescents qui fréquentent l'école doivent pouvoir le faire tout en ayant l'esprit tranquille. Le taxage, les menaces, les agressions physiques ou sexuelles n'ont pas leur place! Les jeunes qui en sont victimes vivent des moments difficiles : ils peuvent perdre confiance en eux, avoir de mauvais résultats scolaires, ne plus avoir le goût d'aller à l'école, vivre dans la peur, souffrir d'anxiété... Certains peuvent même songer au suicide afin d'échapper à la violence. On ne doit tolérer aucune violence en milieu scolaire !

Le policier est aussi présent à l'école pour prévenir le taxage et la violence. Son rôle est de protéger les victimes, identifier les agresseurs et poursuivre les contrevenants devant les tribunaux. Mais tout le monde peut contribuer à lutter contre la violence... En refusant de tolérer ou d'encourager les comportements violents et en dénonçant les situations où quelqu'un en est victime.

Combattre la violence, c'est l'affaire de tous. Le pire, c'est de ne rien faire !

Les agents François Dubé et Jeanne Lemieux sont les policiers assignés aux écoles secondaires Bernard Gariépy et Fernand Lefebvre ainsi qu'au CFP et CBG pour cette année. Ils ont comme objectifs de travailler en partenariat avec tous les intervenants dans les écoles (direction, personnel enseignant et non-enseignant) afin de contrer les trafiquants de drogue et les crimes violents tels que le harcèlement, l'intimidation, les menaces et les agressions violentes.

De l'aide pour toi, il y en a !

En plus des gens de ton entourage, il existe des **ressources extérieures** qui peuvent t'aider si tu as un problème ou si tu as besoin de te confier. En voici deux :

TEL-JEUNES

1-800-263-2266

<http://teljeunes.com/>

JEUNESSE, J'ÉCOUTE
KIDS HELP PHONE
1-800-668-6868

www.jeunessejecoute.ca

Pour **signaler un crime** en toute confidentialité :

infocrime
1800 711 1800



PIMS

vous informe

Programme d'intervention en milieu scolaire



Un programme de la Sûreté du Québec en partenariat avec le milieu scolaire

Novembre 2009 (PIMS-09-002)



T'en es où ?

La Semaine de prévention de la toxicomanie au Québec.

Du 15 au 21 novembre 2009

http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?semaine_prevention_toxicomanie

Consommation personnelle...

Gabriel se fait prendre par un surveillant avec un joint de marijuana dans ses poches. Devant le policier de son école, il se défend en disant qu'il a le droit, car il s'agit d'une petite quantité pour sa consommation personnelle.

Gabriel a-t-il raison ?



Non. Selon la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, il n'y a pas de quantité pour « consommation personnelle » permise. Peu importe si Gabriel n'a qu'un joint de pot sur lui : il s'agit d'une substance dont la possession est interdite.

Que va-t-il arriver à Gabriel ?

Selon le cas et la gravité de la situation, Gabriel s'expose à des poursuites devant la Cour criminel et à une peine allant de la simple réprimande à une ordonnance de placement et de surveillance. Le juge tiendra compte de plusieurs facteurs pour décider de la sanction la plus appropriée : risque de récidive, attitude de Gabriel, encadrement familial, nature et quantité de la drogue en question, etc. Toutefois, s'il s'agit d'une première infraction et que Gabriel reconnaît sa responsabilité, le dossier pourrait être fermé après un avertissement des policiers, ou il pourrait être référé à un organisme de justice alternative pour l'application d'une mesure de sensibilisation, en remplacement d'une poursuite judiciaire.

**Tu as toujours le choix de ne pas consommer.
Il y a d'autres moyens d'être cool et d'avoir du plaisir...**

Les ressources

Des gens sont là pour t'écouter et t'aider si toi ou un de tes proches a des problèmes de consommation de drogue. Parles-en à une personne en qui tu as confiance comme tes parents, un membre de ta famille, un professeur, le psychologue ou l'intervenant en toxicomanie de l'école, un travailleur social, etc.

Voici **sites d'information** pour en savoir plus...

- Drogue : aide et référence (1 800 265-2626, www.drogue-aidereference.qc.ca)
- Jeunesse, j'écoute (1 800 668-6868, www.jeunessejeecoute.ca)
- Tel-Jeunes (1 800-263-2266, www.teljeunes.com)
- Parlons drogue (www.parlonsdrogue.com)
- Éducaloi (www.educaloi.qc.ca), pour en savoir plus sur les conséquences légales.

Depuis le mois de septembre, les agents François Dubé et Jeanne Lemieux, policiers intervenants en milieu scolaire dans la MRC Pierre de Saurel ont effectué des enquêtes et procédé à l'arrestation de plusieurs personnes pour des infractions criminelles relatives à la drogue. Pendant cette même période, ces agents ont aussi réalisé diverses activités préventives en matière de drogue qui ont ciblé beaucoup de personnes. Ces interventions sont réalisées dans le cadre du Programme d'intervention en milieu scolaire de la Sûreté du Québec qui a comme objectif de lutter contre le trafic de drogues.